

LES PREMIERS SOINS AU TRAVAIL

Un guide pour employeurs et les secouristes

À propos du guide

Le présent guide fournit des renseignements généraux à titre informatif seulement. Son libellé peut différer de celui des lois et des règlements en vigueur. Utilisez les sources officielles pour interpréter la législation. Ce document n'est pas destiné à remplacer la loi sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act*) ou son règlement.

Pour les sources officielles, consultez le règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*), règl. de la N.-É. 43/2022, et plus précisément la partie 4 sur les premiers soins. Pour les exigences en matière de premiers soins en milieu de travail qui s'appliquent à la plongée sous-marine, consultez le règlement sur la plongée professionnelle (*Occupational Diving Regulations*), règl. de la N.-É. 44/2022. Pour les exigences en matière de premiers soins qui s'appliquent aux opérations minières souterraines, consultez le règlement sur l'exploitation minière souterraine (*Underground Mining Regulations*), règl. de la N.-É. 45/2022 (anciennement le règl. 296/2008).

https://www.novascotia.ca/just/regulations/regs/ohsworkplace.htm#TOC1_4
(en anglais seulement)

Introduction

Toute personne a le droit de se sentir en sécurité et soutenue dans son lieu de travail.

En Nouvelle-Écosse, nous disposons d'une réglementation sur les premiers soins au travail qui nous assure de recevoir rapidement des soins d'urgence si nous sommes blessés au travail. Ces soins peuvent limiter la gravité des blessures et la possibilité d'une invalidité subséquente et nous aider à nous rétablir plus rapidement. Dans les cas les plus graves, les premiers soins peuvent nous maintenir en vie jusqu'à l'arrivée des soins médicaux professionnels.

Chaque personne a un rôle à jouer pour assurer sa sécurité et celles des autres au travail. Le présent document explique les exigences en matière de premiers soins que les employeurs de la Nouvelle-Écosse doivent respecter, notamment en ce qui concerne le matériel de premiers soins qu'ils doivent fournir, le nombre de secouristes qui doivent être sur place, la formation que ces secouristes doivent avoir et la façon de rédiger un plan de premiers soins en milieu de travail.

Ce guide renseigne aussi les secouristes sur la manière d'obtenir leur certification.

Il ne remplace pas les règlements. Nous vous recommandons de lire le règlement en entier pour comprendre tout ce qu'il contient.

Dans l'esprit de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) de la Nouvelle-Écosse, les employeurs doivent placer les fournitures de premiers soins dans des endroits facilement accessibles à tout le personnel.

Les employeurs doivent voir à ce que les fournitures de premiers soins soient facilement accessibles aux secouristes, y compris ceux et celles ayant un handicap physique ou autre.

https://www.novascotia.ca/just/regulations/regs/ohsworkplace.htm#TOC1_4
(en anglais seulement)

Table des matières

Introduction	1
Section 1 Renseignements pour les employeurs	5
1.1 Trousses de premiers soins	5
Combien de trousses vous faut-il?	6
Où garder les trousses?	6
Contenu des trousses	6
1.2 Secouristes et autres professionnels de la santé	7
Quand pouvez-vous remplacer un secouriste par un professionnel de la santé?	7
1.3 Transport et salles de premiers soins	8
1.4 Nombre de trousses de premiers soins et de secouristes	8
Comment déterminer le nombre d'employés à un lieu de travail	10
Comment déterminer le type de lieu de travail	10
Comment déterminer la durée du trajet jusqu'aux services d'urgence	11
Services de police et d'incendie	11
1.5 Tenue des dossiers	12
Liste de contrôle	12
Section 2 Renseignements pour les secouristes	13
2.1 Certification	13
Formation et renouvellement de la certification	13
Combien de temps faut-il pour obtenir ou renouveler une certification?	14
2.2 Tenue des dossiers	14

4

Section 3 Salles de premiers soins	15
3.1 Avez-vous besoin d'une salle de premiers soins?	15
3.2 Qui est responsable de la salle de premiers soins?	15
3.3 Exigences pour une salle de premiers soins	16
Section 4 Plan de premiers soins pour lieu de travail isolé	17
4.1 Avez-vous besoin d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé?	18
4.2 Composition d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé	19
Définitions	20
Annexe A Fiche de calcul des besoins en premiers soins	21
Annexe B Liste de contrôle pour les premiers soins	24
Annexe C Les types de trousse de premiers soins et leur contenu	25

Section 1 | Renseignements pour les employeurs

En tant qu'employeur, vous devez fournir, à vos frais, des fournitures de premiers soins, des secouristes formés et d'autres services de premiers soins, tels que le transport d'urgence, dans chacun de vos lieux de travail.

Note : Si un lieu de travail regroupe plusieurs employeurs en même temps, ces derniers peuvent conclure un accord écrit qui prévoit :

- qu'ils satisferont collectivement aux exigences en matière de premiers soins; ou
- qu'un seul employeur satisfera à ces exigences pour l'ensemble des employeurs.

Selon les exigences en matière de premiers soins, un employeur peut être tenu de fournir une copie d'un tel accord à la demande d'un agent de santé et sécurité au travail.

Contenu de la section

- 1.1 Trousses de premiers soins
- 1.2 Secouristes et autres professionnels médicaux
- 1.3 Transport et salles de premiers soins
- 1.4 Calcul du nombre requis de trousse de premiers soins et de secouristes
- 1.5 Tenue des dossiers

1.1 Trousses de premiers soins

La Nouvelle-Écosse a approuvé trois de types de trousse de premiers soins pour les milieux de travail dans la province :

De type 1 –Trousse de premiers soins personnelle – une seule taille

De type 2 –Trousse de premiers soins de base – trois différentes tailles : petite, moyenne, grande

De type 3 –Trousse de premiers soins intermédiaire – trois différentes tailles : petite, moyenne, grande

6

Combien de trousse vous faut-il?

Le type, la taille et le nombre de trousse qu'il vous faut dépendent de trois facteurs : le nombre d'employés dans votre lieu de travail, si votre lieu de travail est un bureau ou non et la distance qui vous sépare des services médicaux d'urgence. *Consultez le tableau 1 dans la section 1.4 pour déterminer vos besoins.*

Où garder les trousse?

Vos trousse doivent être accessibles à tout moment pendant les heures de travail. Conservez-les dans un endroit propre et sec.

Si vous avez deux trousse ou plus, répartissez-les dans le lieu de travail afin qu'elles soient rapidement accessibles. Les trousse doivent être placées à des endroits bien en vue. Un affichage clair doit indiquer leur emplacement et donner le nom et le numéro de téléphone des secouristes qui font partie de votre personnel.

Contenu des trousse

Le contenu des trousse diffère selon leur de type. *Voir l'annexe C pour la liste complète des articles contenus dans chaque type de trousse.* Vérifiez vos trousse régulièrement pour vous assurer qu'elles sont :

- propres et sèches;
- complètes et ne contiennent pas d'articles périmés;
- placées dans un endroit visible et accessible;
- conformes à la réglementation.

Note : Si votre lieu de travail présente des risques particuliers, vous aurez peut-être besoin d'articles supplémentaires qui ne sont pas inclus dans une trousse de premiers soins. Par exemple, les produits pour traiter les brûlures chimiques de la peau ou des yeux ne font pas partie des trousse de premiers soins standard. Vous devrez disposer de fournitures de premiers soins appropriées en fonction des risques que présente le lieu de travail.

1.2 Secouristes et autres professionnels médicaux

Les secouristes sont des employés dans le lieu de travail qui sont formés et certifiés pour prodiguer rapidement aux employés blessés des soins qui correspondent à leur niveau de formation en premiers soins.

Il y a trois niveaux de certification des secouristes : élémentaire, intermédiaire, avancé. *Voir la section 2.1 pour plus de renseignements sur la certification.*

Comme employeur, vous devez :

- voir à ce que la formation de vos secouristes réponde aux exigences de la plus récente version de la norme CSA Z1210;
- payer le coût de la formation de vos secouristes;
- payer les salaires et les avantages sociaux normaux de vos secouristes pendant qu'ils suivent la formation;
- garder une copie du certificat de chaque secouriste jusqu'à son expiration. La certification est valide pendant un maximum de trois ans. Vérifiez auprès de votre organisme de formation, car certaines certifications ont une durée de vie plus courte.

Les certificats électroniques sont acceptables.

Le nombre de secouristes dont vous avez besoin et leur niveau de certification sont fonction de trois facteurs : le nombre d'employés dans votre lieu de travail, si votre lieu de travail est un bureau ou non et la distance qui vous sépare des services médicaux d'urgence. *Consultez le tableau 1 de la section 1.4 pour déterminer vos besoins.*

Quand pouvez-vous remplacer un secouriste par un professionnel de la santé?

Si votre lieu de travail est un hôpital*, un établissement de soins d'urgence* ou un établissement de soins de longue durée*, vous pouvez remplacer un secouriste par un professionnel de la santé si cette personne :

- a une formation en réanimation cardiopulmonaire (RCP) à jour
et
- est disponible pour offrir les premiers soins pendant tous les quarts de travail.

**Voir les définitions à la page 20.*

1.3 Transport et salles de premiers soins

En tant qu'employeur, vous devez également fournir un transport d'urgence sûr et rapide vers un hôpital ou un établissement de soins d'urgence.

Outre les trousse de premiers soins et les secouristes, vous devrez peut-être aussi fournir une ou plusieurs salles de premiers soins *Voir la section 3 pour déterminer si vous avez besoin d'une salle de premiers soins.*

1.4 Nombre de trousse de premiers soins et de secouristes

Le nombre et le type de trousse de premiers soins dont vous avez besoin ainsi que le nombre de secouristes qu'il vous faut et leur niveau de certification sont fonction de trois facteurs :

1. le nombre d'employés sur place pendant un même quart de travail;
2. le type de lieu de travail (bureau ou autre);
3. le temps qu'il faut pour se rendre aux services de santé d'urgence ou le temps qu'il faut à ces services pour arriver à votre lieu de travail.

Utilisez le tableau 1 pour déterminer vos besoins, ou encore la fiche de calcul à l'annexe A.

Tableau 1: Nombre requis de trousse de premiers soins et de secouristes dans les lieux de travail de la Nouvelle-Écosse selon le nombre d'employés par quart de travail, le type de lieu de travail (bureau ou autre) et le temps de transport de surface jusqu'aux services d'urgence

Temps de transport de surface	Bureaux			Autres lieux de travail	
	Nombre d'employés par quart	Nombre de secouristes et niveau de certification	Nombre et de type de trousse de premiers soins	Nombre de secouristes et niveau de certification	Nombre et de type de trousse de premiers soins
Lieu de travail rapproché 20 minutes des soins médicaux d'urgence	1	—	1 de type 1	—	1 de type 1
	2-25	1, élémentaire	1 de type 2 (petite)	1, élémentaire	1 de type 2 (petite)
	26-50	1, élémentaire	2 de type 2 (petite)	1, intermédiaire	2 de type 2 (petite)
	51-99	1, élémentaire	3 de type 2 (petite)	2, intermédiaire	3 de type 2 (petite)
	100-199	2, élémentaire	6 de type 2 (petite)	2, intermédiaire	6 de type 2 (petite)
	200 ou plus	3, élémentaire	6 de type 2 (petite)	3, intermédiaire	6 de type 2 (petite)
Lieu de travail éloigné 20-40 minutes des soins médicaux d'urgence	1	-	1 de type 1	1, élémentaire	1 de type 1
	2-25	1, élémentaire	1 de type 2 (petite)	1, intermédiaire	1 de type 2 (petite)
	26-50	1, élémentaire	2 de type 2 (petite)	1, intermédiaire	2 de type 2 (petite)
	51-99	1, élémentaire	3 de type 2 (petite)	2, intermédiaire	3 de type 2 (petite)
	100-199	2, élémentaire	6 de type 2 (petite)	1, intermédiaire 2, avancé	6 de type 2 (petite)
	200 ou plus	3, élémentaire	6 de type 2 (petite)	2, intermédiaire 1, avancé	6 de type 2 (petite)
Lieu de travail isolé 40+ minutes des soins médicaux d'urgence	1	1, élémentaire	1 de type 1	1, intermédiaire	1 de type 1
	2-25	1, élémentaire	1 de type 2 (petite)	1, intermédiaire	1 de type 3 (petite)
	26-50	1, élémentaire	2 de type 2 (petite)	1, avancé	1 de type 2 (petite) 1 de type 3 (petite)
	51-99	2, élémentaire	3 de type 2 (petite)	2, avancé	2 de type 2 (petite) 1 de type 3 (petite)
	100-199	2, élémentaire	6 de type 2 (petite)	3, avancé	4 de type 2 (petite) 2 de type 3 (petite)
	200 ou plus	3, élémentaire	6 de type 2 (petite)	4, avancé	4 de type 2 (petite) 2 de type 3 (petite)

Note : On peut remplacer une trousse moyenne par deux petites trousse et une grande trousse par quatre petites.

Comment déterminer le nombre d'employés à un lieu de travail

Incluez tous les employés à temps plein, à temps partiel et occasionnels qui se trouvent sur place pendant un quart de travail. Si les employés vont et viennent pendant un quart de travail, utilisez le nombre maximum d'employés présents pendant cette période pour déterminer vos besoins.

Si une équipe (par exemple, l'équipe de nuit) compte moins d'employés qu'une autre (par exemple, l'équipe de jour), vous pourriez avoir besoin de moins de secouristes ayant un niveau de certification différent pour cette équipe.

Voir le tableau 1 pour le type et la taille de la trousse requise (en fonction du type de lieu de travail et du temps qu'il faut pour atteindre les services médicaux).

Comment déterminer le type de lieu de travail

En vertu du règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Nouvelle-Écosse, il existe deux types de lieux de travail :

Bureaux

- Travail administratif, professionnel ou de bureau uniquement
- Aucun effort physique important
- Aucune exposition à des processus, des substances ou d'autres conditions qui pourraient présenter un danger

Autres types de lieux de travail

- Tous les lieux de travail qui ne sont pas des bureaux

Tout véhicule qui sert régulièrement au transport du personnel doit être équipé d'une petite trousse de premiers soins de type 2.

Tout véhicule qui sert uniquement à transporter le conducteur doit être équipé d'une trousse de premiers soins de type 1.

Comment déterminer la durée du trajet jusqu'aux services d'urgence

Un lieu de travail est considéré comme un lieu rapproché, éloigné ou isolé en fonction :

- du temps de transport de surface* qu'il faut, dans des conditions normales, pour transporter une personne blessée à un hôpital** ou à un établissement de soins d'urgence** ou
- du temps qu'il faut aux Services de santé d'urgence (SSU)** pour arriver sur place dans des conditions normales.

*Le temps de transport de surface s'entend aussi du temps de transport par voie terrestre ou maritime dans des conditions normales.

**Voir les définitions à la page 20.

Rapproché : 20 minutes ou moins

Éloigné : Plus de 20 minutes, mais moins de 40 minutes

Isolé : 40 minutes ou plus

Services de police et d'incendie

Les estimations des temps de réponse fournies dans le présent guide ne comprennent pas le temps de réponse des services de police. Les policiers ont une formation en premiers soins, mais ils ne sont pas considérés comme des fournisseurs de services de santé d'urgence aux termes du règlement sur les premiers soins (*Occupational Health and Safety First Aid Regulations*).

Certains services d'incendie participent de façon volontaire au programme de secourisme médical des Services de santé d'urgence (SSU) de la Nouvelle-Écosse. Pour déterminer les temps de réponse, il est recommandé de communiquer avec votre service d'incendie local pour savoir s'il est inscrit auprès des SSU.

Les employeurs doivent faire une évaluation des risques pour déterminer si leur lieu de travail est un lieu rapproché, éloigné ou isolé. Il existe une variété d'outils et de sources de renseignements pour vous aider à cet égard :

- Le rapport annuel sur la reddition des comptes publié par le Ministère de la Santé et du Mieux-être (Annual Accountability Report - [Emergency-Departments-Report-2020-2021.pdf](#) ([novascotia.ca](#)) (en anglais seulement)
- Communiquez avec le SSU pour savoir si votre service d'incendie participe à son programme de secourisme médical.
- Consultez votre comité mixte de santé et de sécurité au travail ou votre représentant en santé et sécurité, le cas échéant.

1.5 Tenue des dossiers

Vous devez garder un dossier écrit détaillé de chaque blessure qui survient sur votre lieu de travail et assurer la confidentialité des dossiers. Un dossier d'incident doit donner les renseignements suivants :

- le nom de la personne blessée
- la date et l'heure de la blessure
- la nature de la blessure et son emplacement sur le corps de la personne blessée
- l'heure à laquelle les premiers soins ont été donnés
- la nature des premiers soins prodigués
- le nom de la personne qui a donné les premiers soins et le certificat en premiers soins de cette personne
- le nom de la personne à laquelle la blessure a été signalée

Il faut garder les dossiers pendant cinq ans. Un dossier écrit s'entend d'un dossier papier, mais les dossiers électroniques sont également permis à condition qu'ils soient facilement accessibles en tout temps.

Liste de contrôle

Nous vous encourageons à consulter le comité mixte de santé et de sécurité au travail de votre organisation ou votre représentant en santé et sécurité afin de réduire les risques de préjudice dans votre lieu de travail et de prévenir les blessures et les maladies avant que des mesures de premiers soins ne soient nécessaires.

Utilisez la liste de contrôle à l'annexe B pour vous assurer que vous avez la bonne quantité et le bon type de matériel de premiers soins ainsi que le bon nombre de personnes formées pour votre lieu de travail.

Section 2 | Renseignements pour les secouristes

En tant que secouriste, vous êtes formé et certifié pour prodiguer rapidement aux employés blessés des soins qui correspondent à votre niveau de formation en premiers soins en milieu de travail.

Contenu de la section

2.1 Certification

2.2 Tenue des dossiers

2.1 Certification

La Nouvelle-Écosse reconnaît trois niveaux de certification en premiers soins en vertu du règlement sur la santé et la sécurité au travail : élémentaire, intermédiaire et avancé. Le niveau de certification requis est fonction de trois facteurs :

- le nombre d'employés sur les lieux lors d'un même quart de travail;
- le type de lieu de travail (bureau ou autre);
- s'il s'agit d'un lieu de travail rapproché, éloigné et isolé des services médicaux d'urgence.

Consultez le tableau 1 à la page 9 pour savoir quel niveau de certification est exigé selon les circonstances.

Note : Si vous avez obtenu la certification de secourisme d'urgence (maintenant appelé secourisme élémentaire), de secourisme général ou standard (maintenant appelé secourisme intermédiaire) ou de secourisme avancé (toujours appelé secourisme avancé) en vertu du règlement sur les premiers soins de 2001 (*Occupational Health and Safety First Aid Regulations*), votre certification demeure valide jusqu'à son expiration.

Formation et renouvellement de la certification

Votre employeur doit payer votre formation pour obtenir votre certification ou la renouveler et vous payer votre salaire et vos avantages sociaux pendant que vous suivez cette formation. Cette dernière doit être donnée par un organisme de formation qui respecte les exigences de la norme CSA Z1210 (*Formation en secourisme en milieu de travail – Programme et gestion de la qualité pour les organismes de formation*). Les fournisseurs de services de premiers soins approuvés dans un autre territoire de compétence canadien et qui se conforment à la norme CSA Z1210 sont autorisés à donner la formation de certification en Nouvelle-Écosse.

La certification est valide pendant un maximum de trois ans. Vérifiez auprès de votre organisme de formation, car certaines certifications ont une durée de vie plus courte.

Combien de temps faut-il pour obtenir ou renouveler une certification?

La formation en secourisme qui répond à la norme de formation en secourisme de la CSA comprend une combinaison d'apprentissage en classe et de démonstration de compétences pratiques. Si vous renouvellez une certification valide, votre agence de formation pourrait offrir un cours de formation plus court que ceux qui sont indiqués ci-dessous.

Durée des cours :

- secourisme **élémentaire** – environ une journée (7 heures)
- secourisme **intermédiaire** – environ deux jours (14 heures)
- secourisme **avancé** – environ 10 jours (70 heures)

2.2 Tenue des dossiers

Les employeurs doivent garder un dossier écrit détaillé de chaque blessure qui survient sur leur lieu de travail et assurer la confidentialité des dossiers. Les secouristes peuvent être tenus de fournir un dossier d'incident à leur employeur. Un tel dossier doit donner les renseignements suivants :

- le nom de la personne blessée
- la date et l'heure de la blessure
- la nature de la blessure et son emplacement sur le corps de la personne blessée
- l'heure à laquelle les premiers soins ont été donnés
- la nature des premiers soins prodigués
- le nom de la personne qui a donné les premiers soins et le certificat en premiers soins de cette personne
- le nom de la personne à laquelle la blessure a été signalée

Votre employeur doit garder les dossiers pendant cinq ans. Un dossier écrit s'entend d'un dossier papier, mais les dossiers électroniques sont également permis à condition qu'ils soient facilement accessibles en tout temps.

Section 3 | Salles de premiers soins

Une salle de premiers soins est une pièce dans un lieu de travail exclusivement réservée aux premiers soins.

Le fait d'avoir une salle de premiers soins ne remplace pas l'obligation de l'employeur d'avoir des trousseaux de premiers soins et des secouristes, comme le prévoit le règlement.

Contenu de la section

3.1 Avez-vous besoin d'une salle de premiers soins?

3.2 Qui est responsable de la salle de premiers soins?

3.3 Exigences pour une salle de premiers soins

3.1 Avez-vous besoin d'une salle de premiers soins?

Comme employeur, vous devez fournir au moins une salle de premiers soins :

- si votre lieu de travail n'est pas un bureau;
- si vous avez 200 employés ou plus qui travaillent régulièrement le même quart dans le lieu de travail;
- et
- si votre lieu de travail n'est pas un hôpital *, un établissement de soins d'urgence* ou un établissement de soins de longue durée*.

**Voir les définitions à la page 20*

3.2 Qui est responsable de la salle de premiers soins?

L'employeur doit assurer le contrôle et la surveillance de la salle de premiers soins et voir à ce qu'elle réponde aux critères suivants :

- est accessible pendant les heures de travail, propre, chauffée et bien éclairée;
- a une entrée assez grande pour permettre le passage d'une civière;
- dispose d'un moyen de communication avec les autres secteurs du lieu de travail;
- a une liste des numéros de téléphone d'urgence;
- dispose d'un lit et des fournitures de premiers soins appropriées et conformes à la réglementation (*voir page 16*).

3.3 Exigences pour une salle de premiers soins

Équipement et ameublement

- un lavabo avec eau courante
- un seau à déchets avec couvercle
- une chaise avec des accoudoirs qui convient au traitement d'une personne blessée
- un lit, recouvert d'une feuille de plastique
- oreillers et couvertures
- une armoire permettant de stocker les pansements et les instruments

Fournitures

- un guide de premiers soins
- 12 épingles de sûreté variées
- un bassin de lavage
- un paquet d'essuie-tout
- savon pour les mains
- un paquet de gobelets en papier jetables
- un bassin réniforme (haricot)
- un ensemble d'attelles variées
- une trousse de premiers soins moyenne de type 2
- fournitures comme celles qu'on trouve dans une grande trousse de premiers soins de type 2
- une lampe de poche
- 20 paires supplémentaires de gants en latex jetables ou fabriqués d'un matériau offrant une protection équivalente contre la propagation d'infections ou d'affections contagieuses
- instructions sur la manière de consigner les traitements de premiers soins
- un crayon

Section 4: Plan de premiers soins pour lieu de travail isolé

Un lieu de travail est considéré comme isolé :

- si le temps de transport de surface qu'il faut, dans des conditions normales, pour transporter une personne blessée à un hôpital ou à un établissement de soins d'urgence est de plus de 40 minutes;
- ou
- si le temps qu'il faut aux SSU pour arriver sur place dans des conditions normales est de plus de 40 minutes.

Si votre lieu de travail correspond à cette description, vous pourriez avoir besoin d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé.

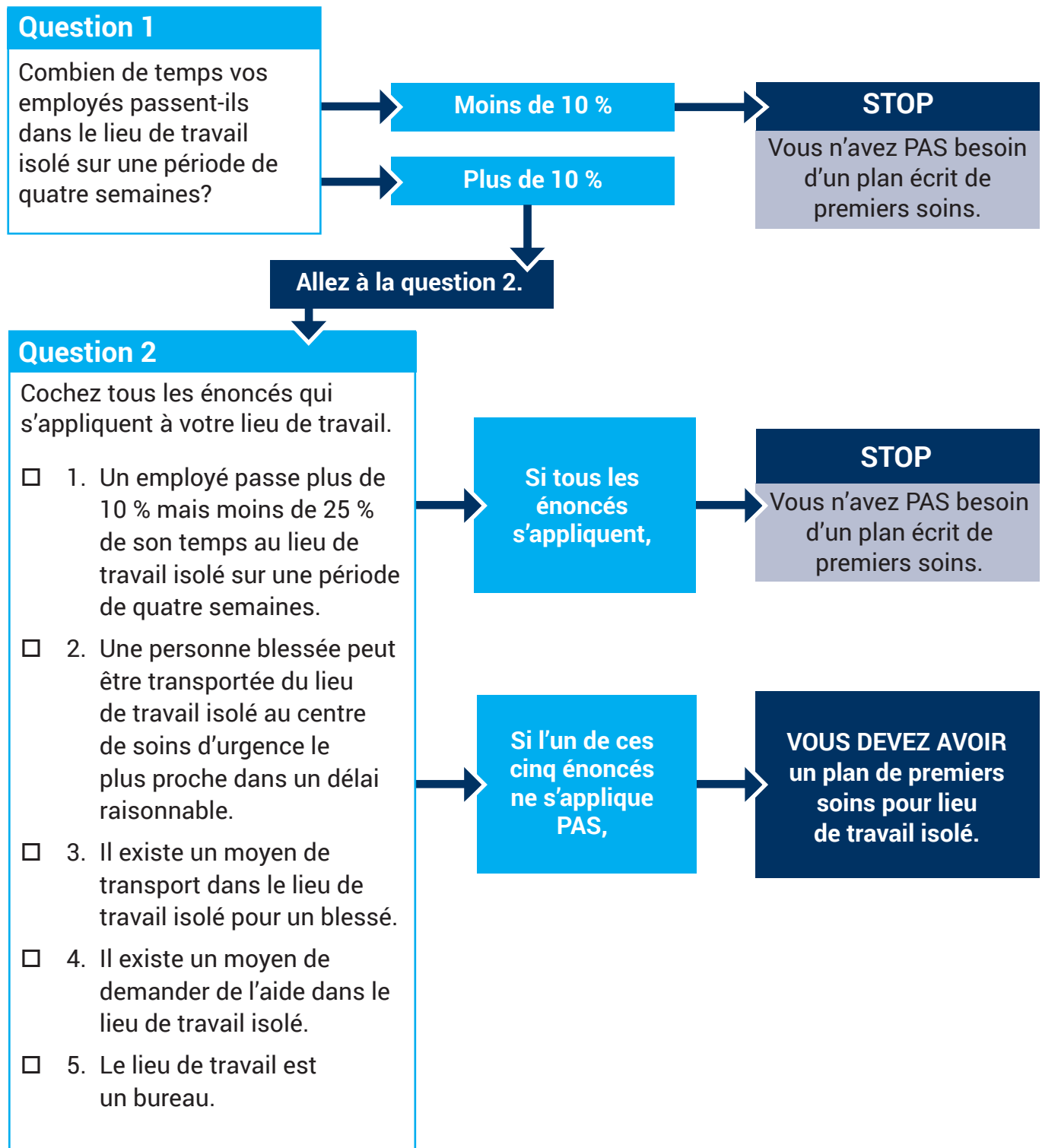
Contenu de la section

- 4.1 Avez-vous besoin d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé?**
- 4.2 Composition d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé**

18

4.1 Avez-vous besoin d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé?

Suivez ce diagramme pour déterminer si vous avez besoin d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé.



4.2 Composition d'un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé

Vous devez avoir un plan de premiers soins pour chacun de vos lieux de travail isolés. Veillez à consulter votre comité mixte de santé et de sécurité au travail ou votre représentant en santé et sécurité pour créer votre plan.

Ce plan doit :

- décrire comment chaque lieu de travail isolé se conformera au moins aux normes minimales énoncées dans la réglementation;
- prévoir un moyen de transport pour les employés blessés depuis chaque lieu de travail isolé;
- prévoir un moyen de communication avec et depuis chaque lieu de travail isolé;
- décrire la nature du travail effectué dans chaque lieu de travail isolé.

Définitions

Services de santé d'urgence (SSU) : la prestation coordonnée des services fournis par les premiers intervenants préhospitaliers agréés et les ambulanciers paramédicaux et d'autres professionnels de la santé en vertu de la loi sur les services de santé d'urgence (*Emergency Health Services Act*) pour la prévention et la gestion des problèmes médicaux, des traumatismes et des problèmes de santé

Établissement de soins d'urgence : un établissement de soins de santé qui répond est équipé pour traiter immédiatement des blessures et des maladies et qui dispose d'un médecin de garde agréé et autorisé à pratiquer la médecine conformément à la loi sur les hôpitaux (*Hospitals Act*)

Hôpital : un hôpital tel que défini dans la loi sur les hôpitaux (*Hospitals Act*) qui fournit des services d'urgence pendant toutes ses heures d'ouverture

Établissement de soins de longue durée : une maison de soins infirmiers ou un établissement de soins résidentiels tels que définis dans la loi sur les soins spéciaux (*Special Care Act*)

Professionnel de la santé :

- i) un médecin agréé qui est autorisé à pratiquer la médecine conformément à la loi médicale (*Medical Act*)
- ii) une infirmière praticienne qui est autorisée à pratiquer le métier d'infirmière praticienne conformément à la loi sur les infirmières et infirmiers (*Nursing Act*)
- iii) infirmière immatriculée qui est autorisée à pratiquer le métier d'infirmière immatriculée conformément à la loi sur les infirmières et infirmiers (*Nursing Act*)
- iv) une infirmière auxiliaire immatriculée qui est autorisée à pratiquer le métier d'infirmière auxiliaire immatriculée en vertu de la loi sur les infirmières et infirmiers (*Nursing Act*)
- v) un ambulancier paramédical qui est autorisé à fournir des soins paramédicaux préhospitaliers conformément à la loi sur les ambulanciers paramédicaux (*Paramedics Act*)

Note : Ces définitions se trouvent dans la partie 4 du règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*).

Annexe A | Fiche de calcul des besoins en premiers soins

Fiche de calcul des besoins en premiers soins

Renseignements de base

1. Nom du lieu de travail : _____

Note : Utilisez une fiche pour chaque lieu de travail¹.

2. Comment une personne blessée serait-elle transportée du lieu de travail à un hôpital ou à un établissement de soins d'urgence? _____

Trousses de premiers soins et formation des secouristes

3. Le lieu de travail est-il un hôpital, un établissement de soins d'urgence ou un établissement de soins de longue durée?

- OUI.** Employeur dans un hôpital, un établissement de soins d'urgence ou un établissement de soins de longue durée : laquelle des substitutions ferez-vous?
 - un professionnel de la santé qui maintient une formation à jour en réanimation cardiopulmonaire pour un secouriste sur le lieu de travail
 - les fournitures médicales conservées sur place pour une trousse de premiers soins si ces fournitures comprennent tous les articles exigés par la réglementation
 - des fournitures et des installations de premiers soins équivalentes à celles requises dans une salle de premiers soins selon ce qui est précisé dans la réglementation. Passez à la question suivante.
- NON.** Passez à la question suivante.

4. Le lieu de travail est-il un véhicule? (Un « véhicule » désigne aussi un bateau et un aéronef.)

- OUI.** Considérez combien d'employés peuvent avoir besoin de premiers soins dans le véhicule à tout moment :
 - Si le véhicule de travail est régulièrement utilisé pour transporter uniquement le conducteur de ce véhicule, l'employeur de ce dernier doit veiller à ce que le véhicule soit équipé d'au moins d'une trousse de premiers soins de type 1.
 - Si le véhicule de travail est régulièrement utilisé pour transporter des employés en plus du conducteur, alors l'employeur du conducteur doit veiller à ce que le véhicule soit équipé d'au moins d'une petite trousse de premiers soins de type 2. Passez à la question suivante.
- NON.** Passez à la question suivante.

5. Nombre d'employés à temps plein, à temps partiel et occasionnels par quart de travail

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 51–99 |
| <input type="checkbox"/> 2-25 | <input type="checkbox"/> 100–199 |
| <input type="checkbox"/> 26–50 | <input type="checkbox"/> 200 ou plus |

6. Le temps de transport de surface qu'il faut pour transporter une personne blessée de l'endroit où elle a subi sa blessure jusqu'à un hôpital ou un établissement de soins d'urgence ou le temps qu'il faut aux SSU pour arriver et soigner la personne blessée.

- Rapproché** : pas plus de 20 minutes
- Éloigné** : plus de 20 minutes, mais moins de 40 minutes
- Isolé** : plus de 40 minutes¹

7. Le lieu de travail correspond-il à la définition de « bureau »²?

- OUI.** Voir le tableau sur les exigences minimales relatives aux trousse de premiers soins et à la formation des secouristes pour les bureaux.
- NON.** Voir le tableau sur les exigences minimales relatives aux trousse de premiers soins et à la formation des secouristes pour les autres lieux de travail.

Résultats

Nombre, type et taille des trousse de premiers soins : _____

Nombre de secouristes et niveau de formation : _____

Besoins en transport : _____

Vous faut-il une salle de premiers soins? _____

Vous faut-il un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé? _____

Signature

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Parties consultées (comité mixte de santé et de sécurité au travail; représentant en santé et sécurité) : _____

¹ Il doit y avoir un plan écrit de premiers soins pour chaque lieu de travail isolé, sauf indication contraire dans le règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*). (Voir « *No isolated workplace first aid plan required* » pour les exceptions à cette exigence.)

² Un « bureau » est un lieu de travail :

(i) où on effectue uniquement du travail administratif, professionnel ou de bureau;

(ii) où le travail qu'on y effectue n'exige aucun effort physique important et ne présente aucune exposition à des processus, à des substances ou à d'autres conditions qui pourraient présenter un danger pour la santé et la sécurité des personnes sur place ou à proximité.

Annexe B | Liste de contrôle pour les premiers soins

Utilisez cette liste de contrôle pour vous aider à vous conformer aux exigences en matière de premiers soins au travail.

- Déterminer le nombre d'employés par quart de travail
- Déterminer les besoins en matière de services, de fournitures, d'équipement et de transport pour les premiers soins (voir la fiche de calcul des besoins en premiers soins à l'annexe A)
- Payer la formation des secouristes qui est offerte par un organisme de formation et qui répond aux exigences minimales de la norme de l'Association canadienne de normalisation sur la formation en premiers soins
- Payer les salaires pour le temps que les employés doivent consacrer à la formation en premiers soins
- Garder une copie des certificats en premiers soins et noter leur date d'expiration (Les certificats peuvent être en format numérique.)
- Afficher le nom, l'emplacement et les coordonnées des secouristes dans un endroit bien visible du lieu de travail
- Veiller à ce que des secouristes ou des services de premiers soins soient disponibles pendant toutes les heures de travail
- Veiller à ce que des fournitures de premiers soins soient disponibles et accessibles pendant les heures de travail
- Garder un plein stock de fournitures de premiers soins, correctement rangées, en bon état et à jour (pas périmées)
- Tenir un registre des personnes blessées et des premiers soins prodigués sur le lieu de travail
- Élaborer un plan pour fournir un moyen sûr et rapide de transporter une personne blessée du lieu de travail à un hôpital ou à un établissement de soins d'urgence
- Si un employé est blessé et a besoin d'aide, permettre à un autre employé de l'accompagner pendant son transport vers un hôpital ou un établissement de soins d'urgence
- Former les employés à signaler rapidement toute blessure à l'employeur
- Déterminer s'il faut un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé et, si oui, en rédiger un
- Pour élaborer un plan de premiers soins pour lieu de travail isolé, consulter le comité de santé et de sécurité au travail ou le représentant en santé et sécurité, le cas échéant
- Déterminer s'il faut une salle de premiers soins
- Le cas échéant, garantir que la salle de premiers soins est accessible pendant les heures de travail et satisfait à toutes les exigences de la réglementation

Annexe C | Les types de trousse de premiers soins et leur contenu

Type 1 : Trousse de premiers soins personnelle		
N° de l'article	Description	Quantité
1	Pansements adhésifs stériles, tailles variées (bande standard, grand, bout du doigt, jointure, grande plaque)	16
2	Compresse de gaze, stérile, emballée individuellement, 7,6 cm x 7,6 cm (3 po x 3 po)	6
3	Bandage élastique omniforme (gaze extensible), longueur non étirée, emballé individuellement, 5,1 cm x 1,8 m (2 po x 2 vg)	1 rouleau
4	Compresse / pansement compressif avec attaches, stérile, 10,2 cm x 10,2 cm (4 po x 4 po)	2
5	Écharpe triangulaire en coton, avec 2 épingles de sûreté, 101,6 cm x 101,6 cm x 142,2 cm (40 po x 40 po x 56 po)	1
6	Ruban adhésif 2,5 cm x 2,3 m (1 po x 2,5 vg)	1 rouleau
7	Lingettes de nettoyage des plaies, antiseptiques, emballées individuellement	6
8	Couverture de secours revêtue d'aluminium, minimum 132 cm x 213 cm (52 po x 84 po)	1
9	Lingettes de nettoyage des mains et de la peau, emballées individuellement (ou l'équivalent)	4
10	Gants d'examen jetables de qualité médicale, taille unique, sans poudre, sans latex	2 paires
11	Sac pour déchets biomédicaux à usage unique	1
12	Pince à écharde / pince à épiler, pointe fine, acier inoxydable, minimum 11,4 cm (4,5 po)	1
13	Liste du contenu	1

Type 2 : Trousse de premiers soins de base

N° de l'article	Description	Quantité minimale exigée		
		Petite trousse	Trousse moyenne	Grande trousse
1	Pansements adhésifs stériles, tailles variées (bande standard, grand, bout du doigt, jointure, grande plaque)	25	50	100
2	Compresse de gaze, stérile, emballée individuellement, 7,6 cm x 7,6 cm (3 po x 3 po)	12	24	48
3	Compresse abdominale, stérile, emballée individuellement, 12,7 cm x 22,9 cm (5 po x 9 po)	1	2	4
4	Bandage élastique omniforme (gaze extensible), longueur non étirée, emballé individuellement, 7,6 cm x 1,8 m (3 po x 2 vg)	1 rouleau	2 rouleaux	4 rouleaux
5	Bandage élastique omniforme (gaze extensible), longueur non étirée, emballé individuellement, 5,1 cm x 1,8 m (2 po x 2 vg)	1 rouleau	2 rouleaux	4 rouleaux
6	Compresse / pansement compressif avec attaches, stérile, 10,2 cm x 10,2 cm (4 po x 4 po)	2	4	8
7	Écharpe triangulaire en coton, avec 2 épingles de sûreté, 101,6 cm x 101,6 cm x 142,2 cm (40 po x 40 po x 56 po)	2	4	8
8	Ruban adhésif 2,5 cm (1 po)	2,3 m	4,6 m	9,1 m
9	Lingettes de nettoyage des plaies, antiseptiques, emballées individuellement	25	50	100
10	Compresse abdominale, stérile, emballée individuellement, 12,7 cm x 22,9 cm (5 po x 9 po)	1	2	4
11	Garrot artériel	1	1	1
12	Lingettes de nettoyage des mains et de la peau, emballées individuellement (ou l'équivalent)	6	12	24
13	Dispositif de barrière pour réanimation cardiopulmonaire (RCP), avec clapet unidirectionnel	1	1	1
14	Gants d'examen jetables de qualité médicale, taille unique, sans poudre, sans latex	4 paires	8 paires	16 paires
15	Sac pour déchets biomédicaux à usage unique	1	2	2
16	Ciseaux à bandage en acier inoxydable (avec pointe en angle et arrondie), minimum 14 cm (5,5 po)	1	1	1

17	Pince à écharde / pince à épiler, pointe fine, acier inoxydable, minimum 11,4 cm (4,5 po)	1	1	1
18	Couverture de secours, en aluminium, en polyester non extensible, minimum 132 cm x 213 cm (52 po x 84 po)	1	1	1
19	Liste du contenu	1	1	1

Type 3 : Trousse de premiers soins intermédiaire

N° de l'article	Description	Quantité minimale exigée		
		Petite trousse	Trousse moyenne	Grande trousse
1	Pansements adhésifs stériles, tailles variées (bande standard, grand, bout du doigt, jointure, grande plaque)	25	50	100
2	Compresse de gaze, stérile, emballée individuellement, 7,6 cm x 7,6 cm (3 po x 3 po)	12	24	48
3	Compresse de gaze, stérile, emballée individuellement, 10,2 cm x 10,2 cm (4 po x 4 po)	6	12	24
4	Pansement non adhérent, stérile, emballé individuellement, 5,1 cm x 7,6 cm (2 po x 3 po)	4	8	16
5	Compresse abdominale, stérile, emballée individuellement, 12,7 cm x 22,9 cm (5 po x 9 po)	2	4	6
6	Bandage élastique omniforme (gaze extensible), longueur non étirée, emballé individuellement. 7,6 cm x 1,8 m (3 po x 2 vg)	1 rouleau	2 rouleaux	4 rouleaux
7	Bandage élastique omniforme (gaze extensible), longueur non étirée, emballé individuellement, 5,1 cm x 1,8 m (2 po x 2 vg)	1 rouleau	2 rouleaux	4 rouleaux
8	Compresse / pansement compressif avec attaches, stérile, 10,2 cm x 10,2 cm (4 po x 4 po)	1	2	4
9	Compresse / pansement compressif avec attaches, stérile, 15,2 cm x 15,2 cm (6 po x 6 po)	1	2	4
10	Écharpe triangulaire en coton, avec 2 épingles de sûreté, 101,6 cm x 101,6 cm x 142,2 cm (40 po x 40 po x 56 po)	2	4	8
11	Garrot artériel	1	1	1

N° de l'article	Description	Quantité minimale exigée		
		Petite trousse	Trousse moyenne	Grande trousse
13	Bandage élastique pour soutien et compression, 7,5 cm (3 po)	1	2	2
14	Tampon oculaire, stérile, et couvre-œil avec bande élastique	2 ensembles	2 ensembles	4 ensembles
15	Compresse froide, instantanée ou l'équivalent	1	2	4
16	Lingettes de nettoyage des plaies, antiseptiques, emballées individuellement	25	50	100
17	Compresse abdominale, stérile, emballée individuellement, 12,7 cm x 22,9 cm (5 po x 9 po)	2	4	8
18	Lingettes de nettoyage des mains et de la peau, emballées individuellement (ou l'équivalent)	6	12	24
19	Source de glucose recommandée par Diabète Canada	1 dose	2 doses	2 doses
20	Dispositif de barrière pour réanimation cardiopulmonaire (RCP), avec clapet unidirectionnel	1	1	1
21	Gants d'examen jetables de qualité médicale, taille unique, sans poudre, sans latex	4 paires	8 paires	16 paires
22	Sac pour déchets biomédicaux à usage unique	2	4	8
23	Ciseaux à bandage en acier inoxydable (avec pointe en angle et arrondie), minimum 14 cm (5,5 po)	1	1	1
24	Pince à écharde / pince à épiler, pointe fine, acier inoxydable, minimum 11,4 cm (4,5 po)	1	1	1
25	Attelle, matelassée, malléable, taille minimale 10,2 cm x 61 cm (4 po x 24 po)	1	1	2
26	Couverture de secours, en aluminium, en polyester non extensible, minimum 132 cm x 213 cm (52 po x 84 po)	1	2	2
27	Liste du contenu	1	1	1

LES PREMIERS SOINS AU TRAVAIL

Un guide pour employeurs et les secouristes

